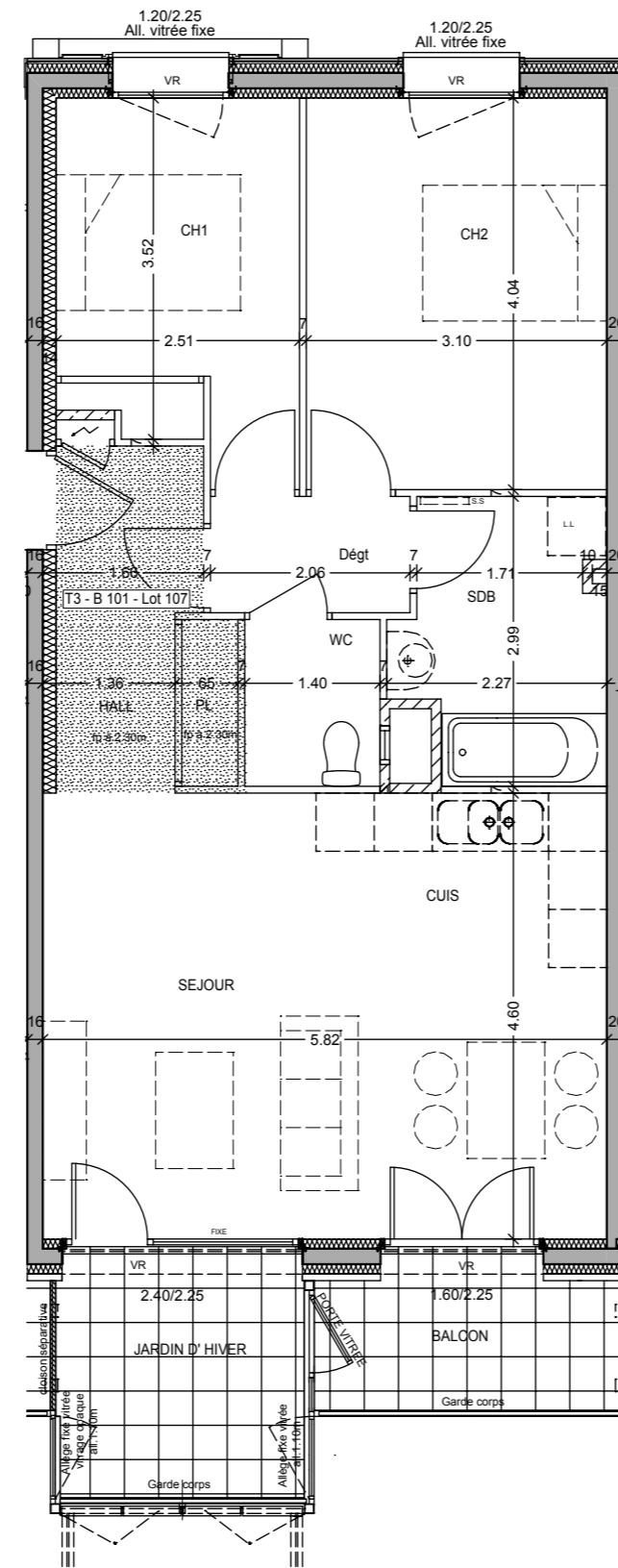


**SURFACES :**

HALL :	4.89 m <sup>2</sup>	DEGAGEMENT :	2.47 m <sup>2</sup>
SEJOUR + CUISINE :	26.77 m <sup>2</sup>	PLACARD :	1.00 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS :	5.83 m <sup>2</sup>	CELLIER :	
WC :	2.40 m <sup>2</sup>	TERRASSE :	
CHAMBRE 1 :	9.07 m <sup>2</sup>	BALCON :	4.06 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2 :	12.52 m <sup>2</sup>	JARDIN :	
CHAMBRE 3 :		JARDIN D'HIVER :	5.87 m <sup>2</sup>
DRESSING :			

**SURFACE HABITABLE : 64.95 m<sup>2</sup>**

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévolements, ne saurait être inférieure à 2.10m, sauf pour les appartements situés sous comble. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour raisons techniques. Les éléments de cuisine et le mobilier sont présentés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Les éventuelles plantations dans les jardins privés ou espaces communs ne sont pas contractuelles.



Echelle 1/75e

Août 2018

